



CAPD 19 JUIN 2020 : les élu-es du SNUipp-FSU 06 vous rendent compte

Une CAPD réunie à nouveau en visio conférence ce qui ne facilite guère les échanges et la confrontation directe. Les élu-es du SNUipp-FSU sont malgré tout intervenu-e-s avec détermination sur tous les sujets à l'ordre du jour face à une administration campée sur les seules questions d'ordre budgétaires et de balance poste/personnel.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a d'ailleurs appelé de ses vœux à une meilleure compréhension des personnels de la nécessité, pour lui, de refuser des temps partiel, des disponibilités, des détachement, des exeat...et a demandé aux élu-s paritaires de contribuer à expliciter cela aux collègues !?! Ben voyons !!

En réponse à une des questions abordées dans notre déclaration liminaire, en lien avec ,une fois encore , des consignes d'IEN erronées ou abusives, l'IA a confirmé l'application de la note concernant la reprise « pour tous » au 22 juin : il n'existe plus pour les personnels de possibilité d'autorisation spécifique pour les garde d'enfants ou bien encore en cas de contact avec une personne vulnérable. Seuls les collègues eux mêmes vulnérables peuvent fournir un certificat médical de vulnérabilité avec les dates précises indiquées.

Nous avons rappelé qu'une fois encore c'étaient bien les équipes qui étaient en 1ère ligne pour accueillir tous les élèves à l'école dès la semaine prochaine avec des mesures sanitaires qui restent très contraignantes. Les équipes enseignantes vont une nouvelle fois devoir se débrouiller seules...

Mais rassurons nous... du temps il y en a eu... et tant pis pour celles et ceux qui seraient passé à côtés..., car à l'occasion d'une question diverse, le Dasen a précisé sans état d'âme que les équipes avaient eu toute la semaine - dès le dimanche 14 juin au soir - pour organiser cette arrivée des élèves à partir du lundi 22 Juin... Bienveillance quand tu nous tiens...

Lire la déclaration liminaire du SNUipp-FSU :
Situation sanitaire, mouvement, paritarisme

http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Declaration_liminaire_Capd_19_Juin_2020.pdf

A l'ordre du jour.

1) Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles 2020

26 possibilités, 10 demandes ... toutes acceptées.

2 collègues passant aussi en parallèle le 1er concours Interne prévu le 27 Juin

Il reste 67 instituteurs dans le département dont 54 en activité



2) Départs en congés de formation professionnelle

Le SNUipp-FSU a à nouveau dénoncé la dotation allouée au département qui est cette année encore en stagnation (114 mois à allouer) et reste largement insuffisante eu égard les besoins exprimés.

Sans compter l'absence totale de possibilités de congés de mobilité (le nombre de demandes dans le groupe 3 est en très nette augmentation), les refus de temps partiel ou de disponibilité qui amputent d'autant les possibilités, déjà bien minces, de reconversion, de mobilité ou de « seconde carrière » de nombreux collègues.

Un groupe de travail préparatoire s'était réuni en visio le 29 avril dernier : nous nous étions assurés que l'ensemble des mois étaient bien tous attribués et avons signalé plusieurs erreurs ou oublis notamment concernant le nombre de demandes consécutives ou le barème pris en compte dans un souci d'équité et de transparence entre tous.

Le SNUipp-FSU avait été d'ailleurs la seule organisation syndicale à avoir mené ce travail de vérification qui prouve, s'il en était besoin, que le rôle des élu-es du personnel et le paritarisme restent indispensables à l'heure où il n'est plus question de cela sur toutes les questions de mobilité. **Et que sans ces vérifications et ces modifications, le barème n'aurait pas été respecté...**

Cette année, le nombre de demandes est encore très important et beaucoup de collègues n'en sont pas à leur première demande.

Les candidatures - 104 demandes - ont été classées en 3 catégories et 13 collègues retenus (pour rappel, 12 départs possibles l'an dernier pour 108 demandes).

Une modification a été actée en séance suite à un désistement.

Le SNUipp-FSU a informé l'ensemble des collègues

3) Inscription au tableau d'avancement à la hors classe 2020.



**Pour rappel : dotation Académique : 593 possibilités pour 2020
Et 295 pour les Alpes-Maritimes**

Le taux d'accès des professeurs des écoles à la Hors Classe est cette année de **17%** (au lieu de 15.10% en 2019). Ce taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré. Cela devrait correspondre à environ 2000 promotions supplémentaires nationalement. Acquis du SNUipp-FSU et de lui seul !

En 2019 : dotation académique = 418 ; 239 possibilités pour le 06 ; 1580 promouvables ; 199 femmes promues ; 40 hommes. En 2018 : 207 pour 1562 promouvables.

2020 : 295 possibilités donc.

**** Barème dernier-e promu-e = 150 points**

Nombre de 11ème échelon promu-es: 162

Nombre de 10ème échelon promu-es: 133

**** Quant à l'appréciation des collègues promus :**

Excellent : 41

Très satisfaisant = 147

Satisfaisant : 101

A consolider: 6

**** Nombre de femmes = 252**

Nombre d'hommes = 43

Barème **dernier promu : 150**

Excellent : 120

Au titre de l'échelon : 30

AGS 22 ans

Echelon 10

Ancienneté échelon 1 an

Barème **dernière promue : 150**

Excellent 120

Au titre de l'échelon 30

AGS 20 ans

Echelon 10

Ancienneté échelon 6 mois

Nous avons rappelé les modifications et avancées suite aux interventions syndicales du SNUipp-FSU :

- une augmentation du flux d'intégration.

- une prise en compte de l'AGS totale (instits + PE) pour le 1er discriminant, obtenue par le SNUipp-FSU l'an dernier : cela a eu pour effet d'augmenter de manière significative le nombre de collègues promus ayant fait une partie de leur carrière comme instituteurs. Environ 40% en 2018 ; environ 60% en 2019.

Cela a mis fin à une injustice flagrante qui pénalisait les ex-instits dont une partie de la carrière n'était pas prise en compte dans le barème. Mais cela a été aussi un long cheminement revendicatif : il aura fallu plusieurs courriers au Dasen, des interventions en audience et en CAPD pour qu'enfin l'administration se range à nos arguments en faveur d'un traitement plus équitable des candidatures. Cet acquis, qui profite à tous, est à mettre au crédit de la représentativité du SNUipp-FSU et de sa pugnacité jamais démentie dans la défense des collègues.

Pour rappel, discriminants suivants : ancienneté de grade, échelon, ancienneté d'échelon, genre et date de naissance.

- une prise en compte de la situation des retraitables

A la question du SNUipp-FSU sur l'absence d'avis de certains collègues : cela concerne soit des collègues détachés (17) pour lesquels les établissements n'ont pas fait remonter l'avis malgré relance de l'IA ; pour 7 collègues, l'absence d'avis fait suite à leur refus du 3ème rendez vous de carrière.

A la question du SNUipp-FSU sur l'application des textes sur la parité qui prévoit un nécessaire équilibre hommes/femmes.

Réponse IA : 85,93% de femmes représentées et 84,41 % proposées.

L'équilibre n'étant pas total, proposition d'accorder **2 promotions féminines supplémentaires au titre de la parité à la place de 2 hommes au barème identique**

(et non 4 afin que le barème de la dernière promue soit = aussi à 150 points et non 140 points)

Le SNUipp-FSU a informé l'ensemble des collègues à l'issue de la Capd.



4) Examen des recours suite à refus de temps partiels 2020

L'IA a rappelé qu'il ne s'agissait en aucun cas de stigmatiser les personnels mais qu'il était tenu de faire des choix budgétaires pour préserver la balance poste/personnel...Et qu'il comptait aussi sur le syndicat pour l'explicitier aux collègues...No comment.

Il a d'ailleurs fièrement rappelé que depuis son arrivée il y avait 436 agents à TP et qu'il avait « gagné » 100 ETP (équivalents temps plein)... Au delà des Numen ...vient le temps de l'ETP qui qualifie donc les enseignants que nous sommes...

Mais ce n'est pas tout...car il a fait clairement état de sa conviction qu'un seul enseignant pour les élèves était sans nul doute un moyen indispensable pour favoriser la continuité et l'unicité des apprentissages et des prises en charges (sic)... et qu'il était très attentif à la qualité de l'enseignement et à l'« éloignement » des personnels face à leurs élèves (resic)

Au delà des collègues à temps partiel, les collègues TRS ou exerçant sur postes fractionnés « apprécieront » aussi.

Prochaine étape : suppression des décharges de direction ou des pemf ??

Réponse SNUipp-FSU : ce sont bien des postes et des places aux concours qu'il faut créer et les refus de TP mais aussi de disponibilité ou de détachement, ne contribuent en rien à améliorer le fonctionnement des écoles et à préserver la « qualité de l'enseignement » à laquelle nous sommes tous attachés ! Ne vaut-il mieux pas un collègue à TP qui pourra assumer ses fonctions toute l'année avec sérénité que d'obliger, par exemple, un collègue à s'arrêter car ne pouvant plus faire face à temps plein notamment du fait de problème de santé avérés ?

De même comment expliquer à des collègues qui « basculent » à TP sur autorisation que cela modifie profondément le fonctionnement de leur école ... alors même que personne ne bouge et que ce sont les mêmes collègues qui seront présents à la rentrée !!

Les arguments de l'IA indiquent en effet le trop grand nombre de TP sur l'école ou bien encore des difficultés de fonctionnement ... alors que la situation sera identique à la rentrée 2020 !

On voit bien là les limites et l'incongruité d'arguments qui n'en sont pas mais qui permettent de « justifier » la « non autorisation » des demandes de TP puisque comme l'a rappelé l'IA, seules les demandes de droit sont de droit...

Le SNUipp-FSU est intervenu avec détermination et insistance sur tous les dossiers qui lui étaient confiés.

40 entretiens (46 en 2019)

12 recours (20 en 2019)

2 recours ont pu aboutir favorablement suite à nos interventions.



Les entretiens temps partiel de la 2ème vague (après mouvement) vont se dérouler cette semaine.

Demande du SNUipp-FSU : étudier les recours éventuels en cas de refus de l'IA avant la fin de l'année scolaire.

Réponse IA : ce sera à la rentrée, au mieux fin août !!

Désaccord total du SNUipp-FSU qui a seul dénoncé l'attente impossible pour les collègues qui doivent aussi s'organiser au niveau familial ou des gardes d'enfants notamment.

On touche du doigt la bienveillance...

A noter aussi : concernant les demandes de disponibilités : 135 demandes de renouvellement accordées (177 l'an dernier) ; 42 « 1ères demandes » dont 18 accordées.



Questions diverses posées par le SNUipp-FSu

1/ Mouvement 2020: modalités de recours

Le SNUipp-FSU a demandé à ce que l'étude des recours soit faite en présentiel et non en visio tant les débats sont parfois tronqués et difficiles en distanciel.

L'IA n'y est pas opposé mais à voir en fonction aussi des conditions sanitaires... Donc concrètement on fait rentrer tous les élèves mais les élu-es du personnel ne seraient pas reçu-es en présentiel alors même que mandaté-es par les collègues ?

Sachant aussi que ces recours s'inscrivent dans le cadre de bilatérales avec au mieux la présence de moins de 10 personnes !

Pas de date très précise quant à l'étude des recours mais de fait même en cas d'erreur manifeste, il n'y aura pas de « cascade » ni rétablissement dans ses droits ! ; le collègue lésé pourrait avoir une « compensation » pour le mouvement 2021.

Nouvelle conséquence de la Loi Fonction Publique : après l'empêchement pour les organisations syndicales représentatives de vérifier les données du mouvement, les barèmes, les affectations, l'obligation pour les collègues de faire des « recours » (!) pour connaître certains éléments de réponse mais pas tous...on poursuit par une étude des recours « quand on le pourra », « on va essayer début juillet », et de fait sans « réparation » forcément immédiate.

Ce serait bien la 1ère fois qu'il n'y aurait pas d'erreurs au moment des résultats du mouvement ; sans incriminer forcément le travail fourni par les services de l'IA, la précipitation des opérations et l'absence de confrontation des données impliquent nécessairement des erreurs possibles.

Le SNUipp-FSU va écrire à nouveau à l'IA dans ce sens pour demander l'étude des recours, en présentiel, au plus tard début juillet afin que les intéressés soient informés des suites et qu'ils puissent le cas échéant participer à la 2ème phase du mouvement si nécessaire.



2/ Modalités d'évaluation et LSU en lien avec la situation sanitaire.

Le SNUipp-FSU a rappelé les difficultés quant aux impasses techniques mais aussi quant aux objectifs visés qui doivent avoir du sens, dans une période bien inédite. Les annonces médiatiques non stop du Ministre via notamment des vidéos relèvent d'une volonté d'affichage permanent avec des annonces en forme d'impossibles promesses. Les équipes enseignantes ont dû une nouvelle fois se débrouiller seules, tout en préparant une rentrée prochaine qui s'annonce difficile.

L'école dans son fonctionnement habituel s'est arrêtée le 13 mars. Depuis nous ne pouvons plus nous assurer de la continuité pédagogique « comme à l'école » pour toutes et tous les élèves, même suite au déconfinement, mais uniquement une continuité scolaire. Cela est dû à de multiples facteurs liés à la crise sanitaire.

C'est pourquoi les évaluations effectuées depuis cette date ne peuvent pas être obligatoires pour les élèves en distanciel. De plus il y aurait un manque flagrant d'équité entre les élèves qui ont repris le chemin de l'école et celles et ceux qui ne l'ont pas fait – quelles qu'en soient les raisons.

Lire sur notre site : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article8094>



3/ Demandes d'allègements de service (courrier du SNUipp-FSU en date du 5 Juin 2020).

COMPTE-RENDU



Pour rappel 37 possibilités cette année (35 l'an dernier) suite aux interventions répétées et assidues du SNUipp-FSU.

INFORMER | DÉFENDRE | PROPOSER | AGIR... ENSEMBLE

Malgré nos demandes d'abonder encore le dispositif, certains collègues n'étant pas dans les « bénéficiaires » malgré des situations très difficiles, l'IA n'ira pas au-delà considérant les efforts fournis déjà importants.



4/ Demandes d'ineat/exeat

Demandes du SNUipp-FSU :

- d'autoriser tous les **échanges nombre à nombre** entre départements qui permettent de maintenir l'équilibre poste/personnel: **accord DASEN. A suivre nous l'espérons sous peu.**
- **de donner suite aux demandes d'INEAT pour permettre également des exeat du département.**

Comme les années précédentes, nous avons demandé d'étudier avec intérêt les demandes d'ineat formulées par les personnels d'autres départements et d'accepter leur entrée dans le département des Alpes Maritimes. Cela peut sans nul doute servir l'intérêt général et le fonctionnement dans les écoles. Certains collègues ont d'ores et déjà obtenu leur exeat et peuvent donc obtenir ce jour leur ineat dans notre département.

Réponse IA : les ineat seront effectivement recherchés avec comme objectif d'en autoriser le plus possible mais l'IA souhaite étudier aussi les dossiers transmis. A suivre donc.

- **d'étudier également avec intérêt les demandes d'EXEAT formulées tant les situations sont parfois compliquées.**

Réponse IA : pas ou peu d'exeat accordés a priori sauf échange nombre à nombre du fait de la balance poste/personnel.

Le SNUipp-FSU lui a adressé un courrier recensant les demandes et situations mais comme pour les années précédentes, les exeat seront très compliqués à obtenir si ce n'est par échange.

5/ Modalités du dispositif portant sur la rupture conventionnelle.

Le SNUipp-FSU a rappelé l'attente inadmissible des collègues qui ont déposé des demandes suite à la parution du décret du 31/12/2019.

Et, à ce jour, toujours en attente de la déclinaison pour les enseignants du 1er degré. Toujours rien du côté du Ministère concernant la mise en route de cette possibilité de rupture conventionnelle pour les PE.

Le SNUipp-FSU est intervenu nationalement auprès du Ministère encore dernièrement.

Le SNUipp-FSU 06 est saisi par de nombreux collègues à ce sujet. Nous avons indiqué que pour la grande majorité, la demande est bien liée à une non reprise d'activité au 1er septembre 2020.

Et que pour le SNUipp-FSU il faudra tenir compte du moment du dépôt de la demande et autoriser les départs en cours d'année selon la date de sortie des décrets d'application et le règlement des situations.

Réponse IA : conscient du problème. A fait remonter au Ministère à plusieurs reprises la situation. Mais à ce jour pas de retour du Ministère.

**A noter selon les chiffres fournis par le Dasen :
19 démissions actées cette année à ce jour ; 16 demandes de rupture conventionnelles déposées.**

6/ Recours gracieux portant sur les demandes de détachement dans le corps du second degré (cf notre courrier en date du avril 2020)

Plusieurs collègues qui ont fait des demandes de détachement dans le corps du second degré ont reçu un avis défavorable du Dasen.

Là encore en totale contradiction avec ce qui est pourtant prônée dans les lignes directrices de gestion qui nous sont rappelées à moult reprises mais qui visiblement ne lie pas l'administration...

Favoriser la mobilité des personnels... en mettant un avis défavorable...

Là encore le Dasen se justifie en évoquant la balance poste/personnel.



**7) Calendrier du mouvement provisoire :
affectations connues
le 13 Juillet en principe.**

Les fiches d'extension de vœux sont à renvoyer par voie postale avant le 29 Juin.

Avec des affectations qui devraient être **connues le 13 JUILLET**; guère « pratique » pour une prise de contact avec l'école ou les collègues, pour passer les commandes etc...

Pas sûr que cela émeuve notre administration...

Voir ici: <http://06.snuipp.fr/spip.php?article8122>

